

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Procurations : 0
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Secrétaire de séance : Madame Nicole GILLES

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022.

N° 20222109-01 DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour les dépenses suivantes :

BATIMENTS COMMUNAUX

- ECOLE
INSTALLATION d'1 CAPTEUR CO2 DANS CHAQUE SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE COMMUNALE (556,82€TTC)

ESPACE PUBLIC-VOIRIE

- BORNAGE ET DOCUMENT D'ARPENTAGE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA VOIRIE COMMUNALE (480,00€TTC)
- RÉALISATION DE LA CHAPE BÉTON DU COLOMBARIUM (732,30€TTC)

COMMUNICATION

- PUBLICATION INFOS « ÉTÉ 2022 » (191,29€TTC)

EVENEMENT FESTIF

- APERITIF PROPOSÉ PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA FÊTE PATRONALE (490,23€TTC)

GESTION DU PERSONNEL

- FORMATION D'UN AGENT « CONDUITE D'ENGIN DE CHANTIER »(960,00€TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

**N° 20222109-02 TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE
FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL YSSAC/GIMEAUX :
AIDE AUX FAMILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide (Mme LAFAY et M. DE FRANCESCO ne prennent pas part au vote) suite à la validation des aides individuelles à chaque famille, par la commission « Actions sociales et liens intergénérationnels » :

- d'accorder une aide au transport pour l'année scolaire 2021-2022, à 9 familles (11 enfants), pour un montant global de 1 260,25€
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces versements

**N° 20222109-03 ADHÉSION A LA MISSION ASSISTANCE RETRAITES DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PUY DE DÔME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'adhérer à la mission facultative relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de la Collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

**N° 20222109-04 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT
« INCENDIE ET SECOURS »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de :

- de désigner Mme Aurélie Lafay, correspondante incendie et secours
- d'autoriser M. Le Maire à prendre l'arrêté de nomination du correspondant incendie et secours

**N° 20222109-05 RESEAUX D'EAUX PLUVIALES
RACCORDEMENT AVENUE DU 11 NOVEMBRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de :

- de valider l'opération de travaux sur le réseau d'eaux pluviales situé Avenue du 11 novembre
- de retenir la SEMERAP pour effectuer ces travaux, pour un montant de 2 617,18€ HT soit 2 878,91€ TTC
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des éléments relatifs à cette opération

**N° 20222109-06 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CORRESPONDANT AUX INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS-ORANGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de :

- de solliciter le paiement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications
- de décider d'appliquer les tarifs maximum de base prévus par décret précité
- de décider de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics
- de solliciter Orange au titre des années 2018 à 2022 pour le paiement de cette redevance soit 570.30€
- d'inscrire annuellement cette redevance au compte 70323
- de charger M. Le Maire du recouvrement de cette redevance et de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération

**N° 20222109-07 RÉORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE :
INTÉGRATION DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE DANS LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (VOIES COMMUNALES)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de classer dans le domaine public communal (voirie communale), des parcelles appartenant au domaine privé de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie - calendrier des travaux :**

Il convient de procéder d'ici la fin d'année 2022 au vote en conseil municipal de l'avant-projet définitif qui permettra d'établir les travaux à réaliser, leur coût et de déposer le permis de construire correspondant. Il s'en suivra alors une période de recherche de financements.

Les travaux ne pourront démarrer qu'à l'issue de cette étape et sans doute pas avant la fin d'été 2023.

Une réunion publique sera mise en place d'ici la fin de l'année 2022 afin d'exposer le projet aux gimaudais et de collecter les avis de chacun.

- **Communication**

La rédaction d'articles diffusés dans le prochain bulletin municipal, portant sur la commission des jeunes et sur la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie a été confié à une jeune gimaudaire désireuse de poursuivre des études dans le journalisme.

- **Amélioration de l'accueil dans les locaux de l'école communale**

Un extracteur d'air permettant de ventiler les deux salles de classe a été installé durant les congés d'été. Le demande de versement de la subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme est en cours.

- **Travaux du colombarium**

La dalle de soubassement a été réalisée fin août. Le colombarium a été livré ; il doit être monté courant le mois d'octobre par l'entreprise GRANIMOND. Les agents communaux termineront l'aménagement du site cinéraire pour une fin des travaux au 31 octobre 2022.

- **Contrôle des jeux et des équipements sportifs**

La Société SOLEUS a réalisé le contrôle obligatoire des équipements de jeux et de sports disposés dans le Parc de jeux, le 29 août. Le rapport de contrôle est en attente de réception.

- **Augmentation du prix de l'énergie**

Tant les durées d'éclairage public (le soir et le matin) que les modalités de chauffage des bâtiments communaux (température et durée) devront être abordés lors du prochain conseil municipal pour faire face à l'explosion des coûts de l'énergie.

- **Agenda**

- du 3 au 7 octobre 2022 : Semaine Bleue en Combrailles ; le bus des montagnes avec un arrêt à Davayat permettra de se rendre au Sommet de l'élevage le 5 octobre.
- 8 octobre 2022 à 10h à la salle des associations : Accueil du Pr Daniel NIZRI, Président de la ligue contre le cancer pour une sensibilisation d'une heure sur les ravages du tabagisme suivie d'un moment de convivialité au Parc de jeux à 11h pour l'inauguration de « l'espace sans tabac ».
- 22 octobre à partir de 8h30 : Convention des Conseillers organisée par la Communauté de Communes Combraille Sioule et Morges à la Viouze-Les Ancizes
- 29 octobre 2022 : Rencontre annuelle avec les viticulteurs de la commune, à Croix La Garde à proximité de l'espace « tonneau/vigne ».
- le 15 ou 22 janvier 2023 : Vœux de la municipalité aux gimaudaires.

**Le Maire,
Sébastien GUILLOT**



